

## ASSURANCE VIE PRIM SELECT ÉPARGNE

## Les caractéristiques

### NATURE DU CONTRAT

Contrat d'assurance vie individuel  
**Durée déterminée ou viagère**

### ASSURÉS

Personnes physiques

### TYPE DE GESTION DU CONTRAT

#### Gestion libre :

- Fonds Croissance G Croissance 2014
- Fonds en euros : Actif Général de Generali Vie, France 2, Elixence (**conditions d'accès spécifiques<sup>1</sup>**)
- Sélection de supports en unités de compte financiers
- Sélection de supports en unités de compte immobiliers dont la SCI Primonial Capimmo

#### Option Épargne : permet de fixer dès la souscription la durée des versements et le montant de la prime mensuelle

- Fonds en euros : Actif Général de Generali Vie
- Sélection de supports en unités de compte financiers
- Sélection de supports en unités de compte immobiliers dont la SCI Primonial Capimmo

**L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuation à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.**

### DÉLAI DE RENONCIATION

Par lettre recommandée avec avis de réception dans un délai de 30 jours calendaires révolus à compter de la date de signature du bulletin de souscription

### SOUSCRIPTION

**Versement initial** : 5 000 € minimum

**Versement initial dans le cadre de l'Option Épargne** : 600 € minimum en parallèle de la mise en place de primes mensuelles de 150 € minimum et d'un engagement de durée de versements pendant 8 ans minimum.

#### Transfert Croissance :

Transfert de la totalité du contrat d'origine<sup>2</sup> vers le contrat Prim Select Epargne possible avec un investissement sur le fonds G Croissance 2014 d'un montant au moins égal à 10% de l'épargne atteinte sur le fonds en euros du contrat d'assurance vie d'origine. Le transfert est une opération gratuite et permet de conserver l'antériorité fiscale du contrat d'origine.

⇒ **Pour toute demande de transfert d'un contrat d'assurance vie Generali existant sur Prim Sélect Epargne avec une allocation comprenant le fonds G Croissance 2014, nous vous remercions de soumettre celle-ci pour une étude d'éligibilité préalable auprès de vos interlocuteurs dédiés.**

#### Transfert PEP :

Dans un premier temps, transfert intégralement investi sur le fonds en euros Actif Général de Generali Vie; dans un second temps, après réception par l'assureur du certificat d'identification, mise en place de la répartition choisie par le souscripteur sur les différents supports en unités de compte pour la plus-value du PEP.

**L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuation à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.**

### VERSEMENTS LIBRES

1 000 € minimum

<sup>1</sup> L'investissement sur les fonds en euros Actif Général de Generali Vie, France 2 et Elixence est conditionné à un investissement minimum de 50% sur les supports en unités de compte.

<sup>2</sup> Sous réserve que le contrat d'origine soit éligible au transfert Croissance.

## VERSEMENT LIBRES PROGRAMMÉS

**Minimum mensuel** : 150 €

Proposés uniquement dans le cadre d'un contrat d'assurance vie à durée viagère.

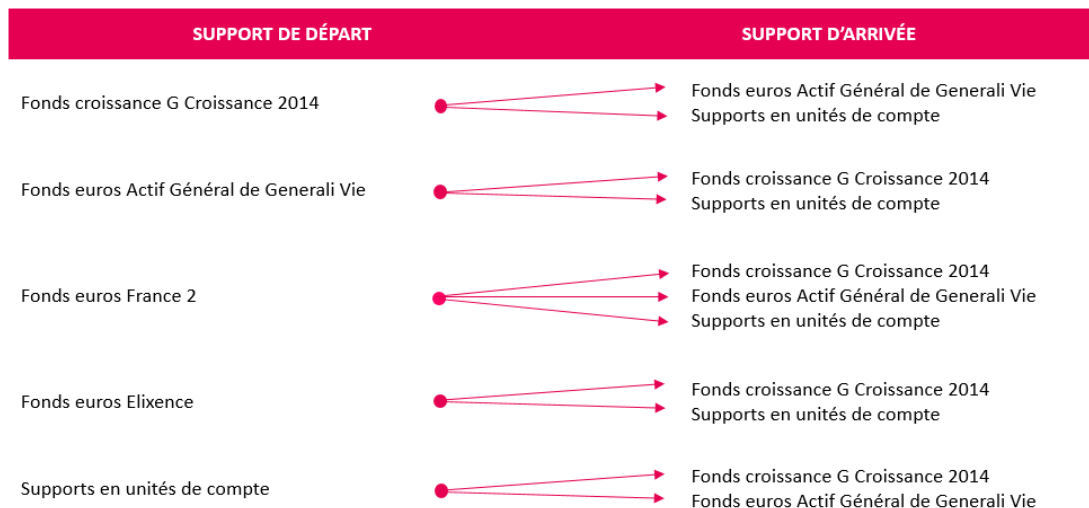
Possibilité d'opter pour l'augmentation automatique du montant des versements.

⇒ Les fonds en euros France 2 et Elixence ne peuvent pas être choisis comme supports dans le cadre de versements libres programmés.

## ARBITRAGES

Possibles à tout moment, pour changer la répartition de l'épargne investie et ainsi se dégager de tout ou partie des supports de départ au profit des supports d'arrivée ci-dessous.

⇒ **Combinaisons d'arbitrages autorisées** :



## MINIMUM PAR SUPPORT

75 € (versements et arbitrages)

## FRAIS SUR VERSEMENT

5% maximum

5% avec l'Option Epargne

## FRAIS DE GESTION ANNUELS

Sur le fonds croissance G Croissance 2014 : 1,20 %

Sur les fonds en euros :

- 1% sur le fonds Actif Général de Generali Vie
- 0,80% sur le fonds France 2
- 1% sur le fonds Elixence

Sur les supports en unités de compte : 1,05 %

**L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuation à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.**

## FRAIS D'ARBITRAGES

1% maximum du montant arbitré (15 € minimum)

## OPTIONS DE GESTION

(\*Options non cumulables entre elles)

### \*Sécurisation des plus-values :

Montant minimum sur le contrat : 2 000 € (hors fonds croissance)

Support de destination : Actif Général de Generali Vie

Seuils : 5 % - 10 % - 15 % - 20 %

Frais d'arbitrage : 0,50 %

### \*Dynamisation des plus-values

Support de départ : Actif Général de Generali Vie avec un minimum de 2 000 €

Montant minimum par support : 100 € arbitrés

Frais d'arbitrage : offert

### Limitation des moins-values et des moins-values relatives

Support de destination : Actif Général de Generali Vie

Seuils : 5% - 10% - 15% - 20%

Frais d'arbitrage : 0,50%

⇒ Les supports G Croissance 2014, France 2 et Elixence ne sont pas éligibles aux options de gestion.

⇒ L'option Epargne n'est pas compatible avec ces options.

## GARANTIE DE PRÉVOYANCE

### Garantie plancher

#### + une option au choix :

- plancher simple : versement brut
- plancher indexée : versement brut capitalisé à 3,5% par an

### Garantie de bonne fin :

Durée : 10 ans

Versement d'un capital au bénéficiaire désigné correspondant aux primes prévues dans le plan. Cette garantie est versée en cas de décès de l'Assuré avant l'âge de 70 ans. Le montant du nominal retenu pour cette garantie ne pourra excéder 92 000 euros.

⇒ Accessible uniquement dans le cadre de l'Option Epargne et sous réserve de l'acceptation du Service Médical de Generali Vie.

## RACHATS PARTIELS

1 500 € minimum

750 € minimum par support/par engagement après rachat

## RACHATS PARTIELS PROGRAMMÉS

**Périodicité et montants minimum :** 200 €/mois, 350 €/trimestre, 450 €/semestre, 750 €/an

Option rachats partiels programmés disponible si :

- la valeur du contrat (hors fonds croissance) est au moins égale à 15 000 €
- aucune autre option de gestion n'est en place
- l'assuré n'a pas choisi de versements programmés
- l'assuré n'a pas d'avance en cours

⇒ Le fonds croissance G Croissance 2014 n'est pas éligible aux rachats partiels programmés.

## AVANCES

Sur demande auprès de Generali Vie selon le Règlement Général des Avances en vigueur

## FRAIS DE SORTIE

0%

## OPTIONS DE SORTIE

### En capital

**Option rente viagère :** réversible ou non

Disponible si :

- le contrat d'assurance vie a une durée courue d'au moins 6 mois ;
- le montant des arrérages trimestriels est au moins égal à 120 €.

L'option rente viagère ne peut être mise en place à partir du fonds croissance G Croissance 2014.

**Option sortie en titres :** sur demande auprès de Generali Vie

## FONDS CROISSANCE

PERFORMANCES ANNUELLES <sup>3</sup>	2018	2017	2016	2015
<b>G Croissance 2014</b>	0,01%	4,52%	4,15%	5,14%
DEPUIS LE LANCEMENT Créé le 26/12/2014	13,9% <sup>4</sup>			

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

## FONDS EN EUROS

RENDEMENTS ANNUELS <sup>4</sup>	2018	2017	2016	2015
<b>Actif Général de Generali Vie</b>	1,65%	1,86 %	2,04 %	2,25 %
<b>France 2</b>	2,25%	2,36 %	2,61 %	2,63 %
<b>Elixence</b>	1,44%	2,68 %	2,05 %	3,20 %

Les rendements passés ne préjugent pas des rendements futurs et ne sont pas constants dans le temps.

## UNE SÉLECTION DE SUPPORTS EN ARCHITECTURE OUVERTE

Le contrat d'assurance vie Prim Select Epargne, à travers ses supports en unités de compte, vous offre également l'accès aux grands noms de la finance française et internationale :

La Financière de l'Echiquier, Vega IM, H20 AM, Lazard Frères Gestion, M&G Investments, Mandarine Gestion, Oddo BHF AM, Pictet AM Europe, Stamina AM, Sycomore AM, Roche-Brune AM, Carmignac Gestion, Altarocca AM, etc.

## SUPPORTS IMMOBILIERS

### Société Civile Immobilière (SCI) :

**SCI CAPIMMO**  
Créée le 26 juillet  
2007

**Nature du support :** SCI  
**Profil de risque :** équilibré  
**Durée de placement minimum recommandée :** 8 ans  
**Caractéristiques :** investissement sur une sélection de SCPI parmi les meilleures du marché ; gestion qui permet d'adapter le portefeuille aux cycles des marchés.

Risque plus faible		Risque plus élevé	
Rendement potentiellement plus faible	1 2 3 4 5 6 7	Rendement potentiellement plus élevé	
<b>2018</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>	
3,10% <sup>5</sup>	2,95% <sup>5</sup>	3,12% <sup>5</sup>	

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuation à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.

<sup>3</sup> Taux nets de frais de gestion annuels, hors fiscalité et prélèvements sociaux.

<sup>4</sup> Taux de participation aux bénéfices attribué par l'assureur Generali Vie, nets de frais de gestion et hors prélèvements sociaux et fiscaux, selon les modalités précisées dans la Note d'information valant Conditions Générales du contrat Prim Select Epargne.

<sup>5</sup> Performances nettes de frais annuels de gestion du contrat, hors prélèvements fiscaux et sociaux.

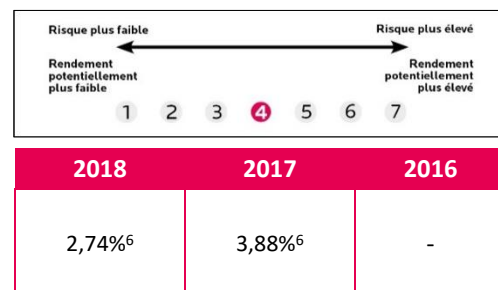
## Organisme de Placement Collectif Immobilier (OPCI) :

L'OPCI, détenu en unités de compte, présente un risque de perte en capital. Au sein d'un contrat d'assurance vie, l'OPCI permet la constitution d'un capital et le versement de revenus complémentaires réguliers potentiels réinvestis dans le contrat.

L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuation à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.

**OPCI PREIMIUM**  
Créée le 26 décembre  
2016

**Nature du fonds :** OPCI  
**Profil de risque :** équilibré  
**Durée de placement minimum recommandée :** 8 ans  
**Caractéristiques :** investissement majoritairement en actifs immobiliers et minoritairement en actifs financiers ; distribution régulière de dividendes ; valorisation des actions sur un horizon de long terme



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuation à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.

**Conditions d'investissement :** l'OPCI Premium n'est pas éligible dans le cadre des options de gestion proposées (versements libres programmés, rachats partiels programmés).

**Primonial** - Société par Actions Simplifiée au capital de 173.680 euros. 484 304 696 RCS Paris. Société de conseil en gestion de patrimoine. NAF 6622Z. Conseiller en Investissements Financiers adhérent à l'ANACOFI-CIF sous le N° E001759, Association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers, Intermédiaire en Assurance inscrit en qualité de courtier et Mandataire Non Exclusif en Opérations de Banque et en Services de Paiement inscrit à l'ORIAS sous le N°07 023 148. Carte professionnelle « Transactions sur Immeubles et fonds de commerces avec détention de fonds » N° CPI 7501 2016 000 013 748 délivrée par la CCI de Paris Ile-de-France conférant le statut d'Agent immobilier, garantie par Zurich Insurance PLC, 112 avenue de Wagram 75017 Paris.

Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière N°7400021119. Siège social : 8 rue du Général Foy – 75008 Paris – Téléphone : 01.44.21.71.23. Adresse postale : 6-8 rue du Général Foy – CS 90130 – 75380 Paris Cedex 8

Le document d'information clé du contrat Prim Select Epargne, libellé en euros et/ou en unités de compte et/ou en engagements donnant lieu à la constitution d'une provision de diversification et assuré par Generali Vie, entreprise régie par le Code des Assurances, contient les informations essentielles de ce contrat. Vous pouvez obtenir ce document auprès de votre agent courtier ou en vous rendant sur le site de Generali Vie : [www.generali.fr](http://www.generali.fr).

<sup>6</sup> Performances nettes de frais annuels de gestion du contrat, hors prélèvements fiscaux et sociaux.